

CONCESSIONS EXPIRANT EN 2016

Le Maire de Garches a l'honneur de prévenir les familles que les concessions ci-dessous désignées sont arrivées à terme.

En l'absence de renouvellement avant la date du 1^{er} juin 2026, la Ville procédera à la reprise des concessions.

Famille	Interlocuteur	Achat	Durée	Expiration	Emplacement
RAFAT	M. GNEPF	16/12/1986	30 ans	15/12/2016	Division K / Allée 6 / n° 2081

Conformément aux dispositions de l'article L.2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 16 avril 2026

Le Maire de Garches